



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 8 février 2021

Sessione di l'8 di ferraghju di u 2021

Rapport N° 2021-6

Raportu N° 2021-6

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet : Travaux de la commission Politique forestière
Ogettu : Travagli di a cummissione Pulitica furestiera

Lors de la séance d'installation du 12 octobre 2020, sur proposition de Fabien ARRIGHI, soutenue par Don-Marc ALBERTINI et validée par l'ensemble des membres de la Chambre des Territoires, il a été créé une commission spécifique aux enjeux de la politique forestière de l'île, en y intégrant la problématique liée à la gestion des personnels de l'Office National des Forêts.

En effet, la filière bois s'est effondrée depuis 2014. La vente de bois a considérablement baissé et cela représente une perte sèche pour les petites communes forestières car les montants constituent une part importante des budgets communaux. Le rôle de cette assemblée est de pouvoir contribuer à la réflexion sur ce sujet, qui est déterminant pour l'avenir des communes forestières et de leur budget. Le Président et le Rapporteur – qui ont été désignés ce matin – sont donc invités à nous présenter les grandes orientations proposées par cette Commission sur ce point.

Il m'a paru important d'évoquer aussi, le rapport du Conseil exécutif qui a été approuvé par l'Assemblée de Corse les 27 et 28 janvier derniers, relatif à l'internalisation des compétences liées à la gestion forestière - modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse (*ci-annexé avec les avis de la Commission des Finances de l'Assemblée de Corse et du CESEC*).

En effet, la Collectivité de Corse qui, en sa qualité de propriétaire, assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux à réaliser dans ses forêts, avait conclu un marché public d'entretien du domaine forestier avec l'ONF qui arrive à son terme le 28 février prochain. Après étude de plusieurs scénarii, l'option de l'internalisation des missions s'est avérée comme étant la plus judicieuse, tant d'un point de vue économique que social.

A court terme, une modalité de reprise de l'activité en régie a donc été retenue avec le recrutement direct au 1^{er} mars 2021, des salariés affectés à la réalisation du marché. Sur le plus long terme, cette modalité de gestion engage la Collectivité à repenser et à restructurer sa politique publique forestière et sa filière bois.

La Direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires, sera donc dotée d'une Direction adjointe spécifiquement dédiée à la coordination et l'encadrement des services consacrés à la gestion de la forêt qui sera en charge de la mise en œuvre des compétences forestières de la Collectivité de Corse.

Cette internalisation, au-delà des bénéfices humains, techniques et financiers, qu'elle génère, va surtout permettre une mise en œuvre dynamique des travaux forestiers, évolutive, au plus près des besoins des territoires. C'est la raison pour laquelle, il me semblait important que vous soyez informés de ce rapport tant au regard des réflexions portées par la Commission Politique forestière que de la Commission évolution statutaire et organisation des territoires présentés dans le rapport n°2021-5.

Vi pregu di dibàttene

Je vous prie de bien vouloir en débattre.